

N° 295

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Enregistré à la Présidence du Sénat le 20 janvier 2021

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur la mission de la commission effectuée en Guyane en décembre 2020,

Par M. Christian CAMBON, Mme Hélène CONWAY-MOURET,
MM. Jacques LE NAY, Cédric PERRIN et Richard YUNG,

Sénateurs

(1) Cette commission est composée de : M. Christian Cambon, *président* ; MM. Pascal Allizard, Olivier Cadic, Olivier Cigolotti, Robert del Picchia, André Gattolin, Guillaume Gontard, Jean-Noël Guérini, Joël Guerriau, Pierre Laurent, Cédric Perrin, Gilbert Roger, Jean-Marc Todeschini, *vice-présidents* ; Mmes Hélène Conway-Mouret, Joëlle Garriaud-Maylam, MM. Philippe Paul, Hugues Saury, *secrétaires* ; MM. François Bonneau, Gilbert Bouchet, Mme Marie-Arlette Carlotti, MM. Alain Cazabonne, Pierre Charon, Édouard Courtial, Yves Détraigne, Mme Nicole Duranton, MM. Philippe Folliot, Bernard Fournier, Mme Sylvie Goy-Chavent, M. Jean-Pierre Grand, Mme Michelle Gréaume, MM. André Guiol, Ludovic Haye, Alain Houpert, Mme Gisèle Jourda, MM. Alain Joyandet, Jean-Louis Lagourgue, Ronan Le Gleut, Jacques Le Nay, Mme Vivette Lopez, MM. Jean-Jacques Panunzi, Gérard Poadja, Mme Isabelle Raimond-Pavero, MM. Stéphane Ravier, Bruno Sido, Rachid Temal, Mickaël Vallet, André Vallini, Yannick Vaugrenard, Richard Yung.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
LES FORCES ARMÉES EN GUYANE : SOUVERAINETÉ ET PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	5
I. LA GUYANE, UN TERRITOIRE SINGULIER QUI FAIT L’OBJET D’UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DE L’ÉTAT.....	5
II. L’OPÉRATION HARPIE : UNE OPÉRATION DU « HAUT DU SPECTRE ».....	7
III. LA PROTECTION DU CENTRE SPATIAL GUYANAIS DE KOUROU, UNE MISSION EXIGEANTE.....	10
IV. LE SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ (SMA), UN DISPOSITIF TRÈS EFFICACE À PRÉSERVER	12
V. L’OPÉRATION POLPÈCHE : LA PRÉSERVATION INDISPENSABLE DE LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE.....	13
VI. LA LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFFIC	14
VII. LES PROPOSITIONS DE LA MISSION.....	16
EXAMEN EN COMMISSION.....	19

LES FORCES ARMÉES EN GUYANE : SOUVERAINETÉ ET PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

La mission auprès des forces armées en Guyane, du 11 au 15 décembre 2020, s'inscrit dans le cadre des déplacements de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées auprès des unités françaises engagées en opérations. Menée conjointement avec une délégation de députés de la commission de la défense de L'Assemblée nationale¹, elle s'est rendue successivement à Cayenne, à Maripasoula et à Kourou, afin d'évaluer la mise en œuvre des opérations **HARPIE** (lutte contre l'orpaillage clandestin), **TITAN** (sécurisation du centre spatial guyanais de Kourou) et **POLPECHE** (lutte contre le pillage des ressources halieutiques françaises).

I. LA GUYANE, UN TERRITOIRE SINGULIER QUI FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DE L'ÉTAT



Le territoire du plus grand département français (82 000 km²), est marqué par une grande porosité avec les autres pays du plateau des Guyanes : Brésil, Suriname et Guyana. Il est recouvert à 96 % par la forêt amazonienne, qui est à la fois un milieu très difficilement contrôlable et **un atout extraordinaire pour la planète du fait de sa biodiversité**. Avec seulement 300 000 habitants, la Guyane connaît cependant un véritable « tsunami démographique ».

¹ Les députés étaient Françoise Dumas, présidente de la commission, Josy Pouyeto, Jean-Marie Fievet, Claude de Ganay et André Chassaigne.

Les frontières de la Guyane n'en sont pas vraiment. En effet, elle est séparée du Suriname à l'ouest par le fleuve Maroni, et du Brésil à l'est par le fleuve Oyapok, axes de communication essentiels plus que barrières naturelles. Les populations du fleuve (Wayanas et Marrons) vivent sur les deux rives du Maroni. **Bien plus qu'une frontière, la France partage ainsi avec le Suriname une population.** Les résidents français eux-mêmes habitent parfois au Suriname, où la vie est moins chère. En l'absence de routes intérieures, le principal moyen de déplacement est la pirogue sur les fleuves et rivières. Il en résulte **que l'aéromobilité est essentielle**, notamment pour les opérations militaires.

La frontière ouest, sur le Maroni, entre la Guyane et le Suriname, fait depuis deux ans l'objet d'une négociation menée par l'ambassadeur Antoine Joly, en poste au Suriname, à Paramaribo, en liaison avec le ministère des outre-mer, pour définir une délimitation conjointe. Cette mission permettra de stabiliser le périmètre géographique de l'opération HARPIE. En outre, le fleuve fait l'objet d'une vive convoitise de la part des chercheurs d'or qui utilisent d'énormes barges et en empoisonnent les eaux au mercure. Or, ces parties du fleuve comptent 950 îlets, dont certains habités. De l'ordre de 10 000 km² de superficie sont ainsi en jeu entre la France et le Suriname.

La Guyane se trouvant sur le territoire national, les opérations des forces armées y sont des opérations intérieures, conduites en étroite collaboration avec les gendarmes, qui ont fonction d'officiers de police judiciaire (OPJ). L'action judiciaire est enserrée dans le cadre juridique applicable sur le territoire national, la Guyane étant la seule collectivité d'outre-mer qui ne fait l'objet d'aucune disposition particulière au sein du code de procédure pénale. L'utilisation de la force est donc soumise à la légitime défense, bien que **les difficultés du terrain et la dangerosité des actions qui sont menées soient comparables à celles d'une OPEX.** La **contrepartie positive est la collaboration remarquable entre tous les acteurs de l'État**, qui, selon les observations de la mission, agissent avec une grande fluidité et dans une parfaite synergie : gendarmerie, police aux frontières, douanes, justice, police nationale, préfecture.

Par ailleurs, **l'effort de l'État en Guyane est très significatif** : un total de 2 300 militaires et 600 gendarmes y sont en fonction pour une population de 300 000 habitants, soit un ratio six fois supérieur à celui de la métropole. En revanche, l'accroissement naturel et l'immigration illégale font augmenter la population plus vite que les services publics.

A 7 000 km de la métropole, **les Forces armées en Guyane (FAG) ont une activité opérationnelle continue et très intense, ce qui est apprécié des militaires qui y participent**, jusqu'aux actions de vive force, qui sont de véritables actions « de guerre ». Il s'agit d'une action interministérielle, conduite avec le Préfet, au service d'une stratégie globale définie par l'État pour le département. Au sein des forces armées elles-mêmes, du fait de

l'éloignement d'avec la métropole, le commandant supérieur (COMSUP) a la main sur les services de soutien des armées, ce qui constitue un gage d'efficacité.

Les forces armées n'ont évidemment pas vocation à conduire des missions d'ordre public ou de contrôle des frontières. Cependant, dans le cadre de l'opération « Résilience » lors de la crise sanitaire, des moyens des FAG ont exceptionnellement été engagés en appui de la police aux frontières pour le contrôle des frontières franco-surinamaïse et franco-brésiliennes.

II. L'OPÉRATION HARPIE : UNE OPÉRATION DU « HAUT DU SPECTRE »

L'orpaillage illégal constitue un véritable cancer économique et social que les FAG s'attachent à combattre. La surface aurifère est grande comme la Suisse. Un effectif d'environ 400 militaires est en permanence chargé de la contrôler, à pied, en pirogue ou, plus rarement, en hélicoptère. Sauf exception, le matériel des orpailleurs, les Garimpeiros, est détruit sur place, car il est trop coûteux de l'extraire de la forêt.

On estime à 120 tonnes le stock d'or primaire à exploiter en Guyane, sans compter l'or secondaire contenu dans les alluvions ou les dépôts fluviaux. La quantité totale d'or présente sur terre est de 250 000 tonnes, dont 160 000 ont déjà été extraites. Compte tenu de l'accélération du rythme d'extraction en raison, notamment, d'une forte demande de la Chine, il pourrait ne plus y avoir d'or à extraire dans 16 ans. En conséquence, **le cours de l'or monte, rentabilisant l'extraction clandestine**, même si l'action des militaires en augmente le coût par la destruction des matériels.

Chaque année, on estime à une dizaine de tonnes d'or l'exploitation clandestine en Guyane, contre seulement deux tonnes légales. **Environ 10 000 travailleurs clandestins, pour l'essentiel d'origine brésilienne** (le Brésil ayant quasiment éradiqué l'orpaillage sur son territoire) **et surinamaïse, opèrent dans la forêt Guyanaïse, sur 400 sites**. Cette activité illégale génère également une activité très importante d'approvisionnement : il faut 10 000 litres de carburant pour extraire 1 kg d'or. 1 gramme d'or extrait en forêt se paye entre 18 et 27 euros, contre 50 pour le cours officiel, soit une recette de 100 000 euros tous les 20 jours, captée à 60 % par les commanditaires des orpailleurs. Les Garimpeiros sont pour la plupart miséreux, parfois soumis au travail forcé : ils sont donc également des victimes et souffrent généralement d'un état de santé précaire, ce qui susceptible de contribuer à la propagation des maladies.

L'orpaillage clandestin entraîne une augmentation de la criminalité et de la délinquance (drogue, prostitution, trafics d'armes, vols de moteurs de bateaux, voire assassinats) autour des comptoirs logistiques mis en place par la filière minière clandestine sur la rive brésilienne de

l'Oyapock ou sur la rive Surinamienne du Maroni. **Les communautés amérindiennes de Guyane sont très majoritairement opposées à ces activités illégales** qui occupent des terres, dégradent le milieu naturel et exercent des pressions sur les ressources de pêche et de chasse dont ils tirent leur subsistance.

L'État met en œuvre des moyens importants pour lutter contre ce fléau, à travers l'opération HARPIE, lancée en février 2008, placée sous l'autorité conjointe du préfet et du procureur de la République. À partir d'octobre 2017, le dispositif a été rénové afin d'aller au-delà de la réponse sécuritaire, vers une approche globale articulée selon trois axes : **un axe économique et environnemental, un axe sécuritaire et judiciaire**, auquel contribuent les FAG, la police nationale, la gendarmerie nationale, les douanes, la justice, le parc amazonien guyanais (PAG), l'Office National des Forêts ; **enfin un axe diplomatique**. Un état-major de lutte contre l'orpaillage illégal a été créé autour du préfet de région et du procureur de la République, avec un centre de commandement opérationnel de la Gendarmerie Nationale co-localisé avec l'état-major des FAG.

HARPIE est mise en œuvre par le 9^{ème} Régiment d'Infanterie de Marine (RIMa) et le 3^{ème} Régiment Etranger d'Infanterie (REI), renforcés par des compagnies tournantes en provenance de métropole. Lors du passage de la mission, étaient ainsi présents le 152^e RI de Colmar et le 19^e RG de Besançon. En moyenne, 250 à 300 hommes sont déployés chaque jour. Harpie vise à mettre en place un cordon sanitaire sur le pourtour de la zone aurifère par des points de contrôle sur les rivières et des opérations coup de poing en forêt. Les opérations sont conduites à partir de bases opérationnelles avancées dans la forêt, le long des grands fleuves, à l'Ouest à Maripasula, sur le Maroni, à l'Est à Saint Georges et à Camopi, sur le fleuve Oyapok. **Il s'agit d'une opération du « haut du spectre » : une opération de guerre menée en temps de paix sur le territoire national**. Le coût humain de l'opération est d'ailleurs élevé : 7 militaires sont morts depuis le lancement de l'opération en 2008 : 3 sapeurs du 19^e RG dans la fouille d'un puits le 17 juillet 2019 et 4 autres militaires entre 2012 et 2018, dont deux tués par des orpailleurs.

Les moyens aériens dont disposent les forces sont **3 avions de transport Casa, 5 hélicoptères Puma, 4 hélicoptères Fennec, deux radars de contrôle aériens** qui sont les seuls disponibles dans la sous-région. HARPIE dispose également de plusieurs « moyens spécialisés ». D'abord la compagnie cynophile, d'une grande utilité, qui aide à repérer les caches de carburant, d'explosifs et de mercure : 280 000 litres de carburant ont été saisis cette année. Une compagnie de réservistes, composée de personnes nées dans la région, constitue par ailleurs une aide très précieuse par leur connaissance du milieu équatorial. En outre, les conducteurs de pirogues, qui sont en fait de véritables guides, ont le statut de personnels civils de la défense. Leur connaissance du fleuve conditionne la possibilité d'y naviguer.

Des **unités d'action renforcées** sont capables de mener des opérations commando et des plongeurs de combat du génie permettent des pénétrations fluviales en toute discrétion.



En 2019, HARPIE a réalisé 1 500 patrouilles et le bilan est similaire à celui de 2018 : 1 824 grammes d'or ont été saisis, 3 135 « carbets », c'est-à-dire huttes, ont été détruites, 45 concasseurs, 427 moteurs, 319 motopompes, 320 groupes électrogènes, 2 barges fluviales ont été saisis, ainsi que 555 tables de levées qui servent à orpailler, 58 tonnes de vivres, 46 kilos de mercure...

Les difficultés dont les forces ont fait part à la mission sont les suivantes : les distances à couvrir sont immenses et induisent une forte dépendance aux vecteurs aériens ; les transmissions sont difficiles ; **la nécessité d'être accompagnés en patrouille par des gendarmes et des médecins dimensionne, c'est-à-dire limite, ces patrouilles.** A cet égard, le renfort récent de six nouveaux officiers de police judiciaire a levé un frein. Toutefois, les moyens du Parquet ne sont pas dimensionnés pour permettre une réactivité suffisante, notamment en matière de réutilisation après saisie. Enfin, les actions sur la frontière sont limitées par l'incertitude du tracé.

Le point noir majeur est la disponibilité insuffisante des hélicoptères. L'âge moyen de la flotte est de 44 ans¹. Pour les Puma, il faut 18 heures de maintenance pour une heure de vol, et la disponibilité était de 46 % en 2019, 47 % en 2020. L'absence de disponibilité des pièces de rechange et vétusté des matériels en sont les premières causes. En revanche,

¹ Cependant, les Puma devraient être remplacés par des H225 Caracal entre 2023 et 2025 et les Fennec par des HIL à compter de 2030.

la disponibilité des Casa est meilleure (entre 50 et 70 %). S'ajoute le poids des évacuations sanitaires vers les Antilles ou la métropole, qui sont prioritaires car il n'y a ni service de cardiologie, ni service de neurologie, ni service de néo-natalité en Guyane.

L'opération, dont le coût annuel est de 55 millions d'euros, permet de maintenir l'orpailage à bas niveau, mais pas de l'éradiquer. Il s'agit toutefois d'un résultat déjà important : **sans HARPIE, la forêt amazonienne guyanaise serait littéralement détruite.**

Enfin, le système de rémunération des militaires est défavorable en Guyane où le taux de majoration des soldes n'est que de 25 %, contre 40 % pour les autres outre-mer, alors que le coût de la vie y est élevé, un surcoût de plus de 40 % par rapport à la métropole étant évoqué. Les indemnités de service en campagne sont fiscalisées alors que celles de Sentinelle, autre mission intérieure, ne le sont pas. L'absence de structures de garde d'enfants est également pénalisante.

III. LA PROTECTION DU CENTRE SPATIAL GUYANAIS DE KOUROU, UNE MISSION EXIGEANTE

La première mission des forces armées en Guyane est de protéger Kourou. En 1964, le gouvernement français a décidé de se doter d'un centre de lancement d'engins spatiaux pour succéder à la base d'Hamaguir dans le Sud algérien. Le choix s'est porté sur la région de Kourou, en raison de sa proximité avec l'équateur, favorable pour les lancements vers l'Est des satellites géostationnaires, d'une vaste zone de savanes peu habitées, de conditions météorologiques favorables et d'une façade maritime largement ouverte sur l'Océan Atlantique, permettant de réaliser des lancements sur toutes les inclinaisons.



Le Centre national d'études spatiales (CNES) s'est vu confier la construction de l'ensemble du Centre Spatial Guyanais (CSG) ainsi que des principales infrastructures nécessaires au soutien de l'activité spatiale (logements, réseaux, installations portuaires, hôpital), transformant le bourg de Kourou en une ville de plusieurs milliers d'habitants. Le CSG s'étend sur 700 km², soit 1 % de la superficie de la Guyane et 40 km de bande côtière. Dès 1968, un premier lancement de fusée-sonde y était effectué et en 1970, le premier lancement de satellites avait lieu avec un lanceur Diamant.

La contribution des armées à la sécurisation du site de Kourou remonte au premier lancement de la fusée Ariane 1, le 24 décembre 1979. Cette contribution est dénommée « opération TITAN » depuis 2008¹. **Kourou est le « port spatial » de l'Europe et constitue par conséquent un site stratégique.** L'opération TITAN rythme la cadence opérationnelle des forces armées en Guyane : il s'agit de contrôler 700 km², 60 jours par an, dans les trois dimensions. En 2019, le CSG a procédé au lancement de 9 fusées. La cadence de déploiement va augmenter avec Ariane 6.

En 2019, les FAG ont engagé en permanence 25 hommes/jour dans les trois milieux terrestre, aérien et maritime. Selon le calendrier des transferts et des lancements de fusée, les forces armées déploient en supplément environ 250 hommes pendant en moyenne 32 jours par an. La protection terrestre du site est principalement assurée par les légionnaires du 3^e REI. Depuis octobre 2011 et la nette augmentation de la zone de protection terrestre liée au premier vol du lanceur russe Soyouz depuis la Guyane, le 9^e RIMA contribue également à la protection du site. La marine intervient à chaque lancement dans le cadre d'une zone maritime d'exclusion, surveillée à la fois par une vedette côtière de surveillance maritime et un patrouilleur léger guyanais. Pour le volet aérien, les deux radars du centre de contrôle militaire assurent en permanence la surveillance du ciel, de manière à garantir la sécurité aérienne du centre spatial. La bulle de protection aérienne militaire doit permettre de faire face à tous types de menaces en interceptant, en déroutant, voire en neutralisant un appareil intrus.

Les déploiements TITAN sont un impératif prioritaire. L'engagement sur les autres missions dépend de TITAN. En fonction du niveau de menace et de la criticité de la charge utile, des renforts extérieurs venant de métropole peuvent être demandés, par exemple le déploiement de capacités de surveillance aérienne, de police de l'air (Rafale), de ravitaillement (C135, MRTT) et d'avions Awacs. Le dernier déploiement de cette sorte a eu lieu en 2018. En revanche, la responsabilité de la lutte anti-drones a été attribuée par délégation aux forces de sécurité intérieure (la gendarmerie). Le coût annuel est de 37 millions d'euros.

¹ En référence au plus gros coléoptère du monde, emblématique de la Guyane.



IV. LE SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ (SMA), UN DISPOSITIF TRÈS EFFICACE À PRÉSERVER

Dédié à l'insertion socio-professionnelle des jeunes Guyanais âgés de 18 à 25 ans, le SMA de Guyane a été créé en 1961. Il s'adresse à des jeunes en difficulté, en décrochage, ainsi qu'à de très jeunes mères célibataires. **Il obtient un taux d'insertion dans l'emploi remarquable, supérieur à 75 %.**

Encore davantage qu'en métropole, les jeunes souffrent en Guyane d'une réelle difficulté d'insertion dans l'emploi. Un jeune sur trois est au chômage, 43 % ne sont ni en emploi ni en formation. Le SMA propose 21 formations d'une durée de 6 à 12 mois, réparties sur les sites de Cayenne et de Saint-Jean du Maroni. La mission a visité la compagnie de Cayenne, qui regroupe les formations relatives aux métiers du secteur tertiaire et aux permis de conduire. Le SMA de Guyane a un programme spécifique pour les Amérindiens des communes de l'intérieur, frappés par un fort taux de suicide. Le régiment accueille une promotion d'Amérindiens par an (15 jeunes). Ces volontaires suivent un parcours de formation professionnelle multi-techniques de 10 mois. Le SMA accueille 710 bénéficiaires chaque année, 570 en formation (volontaires stagiaires) auxquels s'ajoutent 140 cadres intermédiaires qui sont des volontaires techniciens, souvent d'anciens stagiaires du SMA, tous servant sous statut militaire. Cette plateforme a de multiples partenaires économiques et associatifs : Medef, entreprises, collectivités locales, etc.

Le budget se décompose en 6,5 M€ de fonctionnement (financé par les fonds européens), 1,9 M€ d'investissement et 16 M€ de masse salariale financés par le ministère des outre-mer. **Les résultats du SMA sont remarquables. La commission sera vigilante, si le SNU est généralisé, à ce**

que le SMA ou d'autres services nationaux comme le SNV (service national volontaire) ne soient pas déstabilisés.

V. L'OPÉRATION POLPÈCHE : LA PRÉSERVATION INDISPENSABLE DE LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE

L'opération POLPECHE est menée par les forces armées, essentiellement la Marine, en association avec les affaires maritimes, les douanes et la gendarmerie, pour **lutter contre le pillage des ressources halieutiques en Guyane.**

À l'échelle mondiale, près de 20 % des poissons sont pêchés illégalement, ce qui représente pour l'économie mondiale des pertes entre 26 et 50 milliards de dollars. La menace sur les ressources halieutiques de Guyane vient des pêcheurs brésiliens et surinamiens. **Au Brésil il y a en effet 30 pêcheurs par kilomètre de côte, au Suriname, 60 et en Guyane, un seul! Le commerce des vessies natatoires, en particulier, est une catastrophe pour la biodiversité.** Considérées comme aphrodisiaques, elles se négocient à Hong Kong à 1 000 € le kilo, contre 2-3 € le kilo de prix de vente du poisson en Guyane. Il faut 30 kg de poisson pour extraire 1 kg de vessie natatoire, les poissons morts étant rejetés à l'eau après prélèvement.

Aux acteurs « traditionnels » de la pêche illicite sont venus s'ajouter les Vénézuéliens. En 2020, 45 navires vénézuéliens bénéficient d'une licence attribuée par l'UE, mais cette pêche légale vénézuélienne se double d'une pêche illégale (jusqu'à 10 pêcheurs vénézuéliens par jour dans la ZEE française). **En outre, dans un avenir proche, la Guyane pourrait être confrontée à une pêche illégale chinoise,** comme le laisse penser la présence de pêcheurs chinois dans les eaux du Suriname ou à quelques milles nautiques au-delà de la ZEE. La stratégie chinoise est globale et bien connue : déploiements de flottilles dans tous les océans, accompagnés d'investissements portuaires permettant le traitement et la distribution du produit de la pêche.

La mer étant dangereuse et vaseuse en Guyane, il n'y a pas chez les habitants de Guyane de culture de la pêche ; les quelques bateaux de pêche guyanais sont possédés par des armateurs, avec des équipages surinamais ou brésiliens, mal payés, ce qui n'est pas incitatif ; il n'y a donc pas de filière « pêche ». **Protéger les ressources françaises constitue un enjeu économique mais aussi de souveraineté :** suivant l'adage bien connu : *« ce qui n'est pas surveillé est pillé, ce qui est pillé finit toujours par être contesté. »* La Marine défend donc un pré carré qui est sous-exploité par ses propres nationaux, et sur exploité par ses voisins. Selon le préfet du Morbihan, ancien préfet de Guyane, des filières pêches pourraient être structurées, à condition qu'il y ait une réelle volonté des responsables guyanais.

L'action des forces armées est centrée sur l'observation des activités de pêches, l'interrogation des navires, la vérification des journaux de bord, des engins de pêche et le contrôle des maillages, l'appréhension des navires, matériels et produits de la pêche. Il y a deux types d'action : **la surveillance quotidienne et des opérations coups de poing, souvent par des fusiliers marins**. Ceux-ci doivent faire face à des actes violents, en particulier de la part des pêcheurs brésiliens : dispositifs anti-abordage (dont des tridents), jets de matériel en tout genre (plombs, planches de bois, bouteille de gaz, etc.) sur les équipes de visite, voire utilisation de sabres. Ainsi, seules les opérations de police des pêches renforcées par des unités aptes à l'assaut-mer (opération MOKARRAN avec des commandos marine ou des fusiliers marins, opération MAKO avec des gendarmes maritimes) permettent l'intervention sur ces pêcheurs non coopératifs. Le nombre d'opérations renforcées vise ainsi à maintenir une pression permanente et dissuasive.

Dans une stratégie globale interministérielle, les opérations de POLPECHE aboutissent à un traitement judiciaire, avec de lourdes peines prononcées (prison ferme dans certains cas). Il faut toutefois veiller à ce que ces opérations n'engendrent pas des prises de risques démesurées au regard des enjeux. Une nouvelle procédure, dite de « dissociation » est testée, qui vise à ne ramener à terre pour les judiciairiser que les pêcheurs les plus violents. Le traitement est plus léger mais les peines peuvent être lourdes et dissuasives.

En 2019, ce sont au total, sur l'ensemble de la ZEE française, 20 000 heures de mer (soit plus de 839 journées de 24 h) et 578 heures de vol qui ont été consacrées par la Marine nationale à la police des pêches. 254 contrôles de pêche ont été réalisés outre-mer, dont 150 ont débouché sur une sanction, soit un taux d'infraction de 59 %. En Guyane plus spécifiquement, le bilan de POLPECHE s'élève à 169 contrôles, 24 déroutements et 62 traitements administratifs, 27 accompagnements à la frontière. 255 km de filets ont été saisis, qui sont remontés par une embarcation originale, dite « remonte filets ». 1 tonne de vessies natatoires et 80 tonnes de poissons ont été saisis. En novembre 2020, les FAG ont mené une importante opération, qui a permis de saisir plus de 37 tonnes de poissons et 209 kg de vessies natatoires.

Comme les marins sur place l'ont fait valoir, cette action sans cesse recommencée s'apparente à un « acte de foi ». Mais elle est essentielle pour défendre la souveraineté française.

VI. LA LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC

Le taux de criminalité de la Guyane est le plus élevé de France, avec notamment 144 vols à main armée par an. La situation est bien connue

depuis le rapport¹ d'Olivier Cigolotti et Antoine Karam sur les « mules » qui ramènent la cocaïne de Guyane vers la métropole par la voie aérienne. Les chiffres fournis à Cayenne à la mission par le Procureur de la République sont saisissants : la production mondiale de cocaïne a triplé en 10 ans. Les trafiquants ont mis en place une stratégie d'inondation des marchés et de saturation des dispositifs de contrôle. La Guyane est la porte d'entrée vers l'Europe. **Le trafic entre Cayenne et Orly est estimé à 4 tonnes par an, soit 20 % des entrées de cocaïne en France.** Dans chaque vol Cayenne-Paris, il y aurait 20 à 30 passeurs, dissimulant en moyenne 2 kg de cocaïne, soit 40 à 60 kg par vol.

Sur 800 comparutions immédiates en Guyane en 2020, 600 concernaient le trafic de drogue. Outre l'enjeu qu'il représente en termes de santé publique, **le trafic de cocaïne en provenance de Guyane pose des problèmes d'ordre public.** Il gangrène tout le territoire métropolitain, avec une prédilection pour les villes de province, où il alimente la délinquance et l'économie parallèle. En Guyane, ce trafic est très rentable : acheté 3 500 € le kilo, la cocaïne peut être revendue dix fois plus cher dans l'Hexagone. Les actes de violence liés au trafic se développent. L'ouest du département est particulièrement touché et le Procureur de la République n'a pas caché le risque d'une dérive mafieuse.

Un détachement de l'office anti-stupéfiant (OFAST) a été créé à Cayenne et un plan interministériel a été mis en place. Il a permis une intensification des contrôles et une meilleure coordination entre les acteurs. Sur le plan judiciaire, une procédure simplifiée de plaider coupable et de déferrement a été mise en place, seuls les récidivistes paraissant en comparution immédiate. Un effectif de 12 officiers de police judiciaire de l'OFAST se concentre sur le traitement des filières logistiques ; les donneurs d'ordre sont au Suriname. Des arrêtés préfectoraux d'interdiction d'embarquer, procédure inventée à Cayenne, surnommés « arrêtés anti-mules » se sont avérés particulièrement efficace (700 arrêtés ont été pris en 2019).

Sur le plan des moyens, en juin dernier, ont été installés à l'aéroport de Cayenne deux scanners à ondes millimétriques, qui ont permis la saisie de 22 kg de drogue. Des saisies récentes - 600 kg saisis dans un véhicule en direction du port ; une saisie dans des containers sous un bâtiment ravitaillant le centre spatial - font craindre une massification et une diversification des flux logistiques. Le service des douanes a estimé que la voie postale était également utilisée. En outre, les filières de soutien logistique sont communes à tous les trafics : drogue, or, migrants, etc. Elles concentrent donc les efforts des services de lutte.

¹ <https://www.senat.fr/notice-rapport/2019/r19-707-notice.html>

VII. LES PROPOSITIONS DE LA MISSION

- **Les forces armées devraient mieux communiquer sur leur action pour préserver la biodiversité dans la forêt amazonienne.** Le fait que la France soit une nation amazonienne et que les légionnaires et les marsouins français se battent pour protéger la biodiversité, en liaison avec le parc naturel régional et l'ONF, est largement ignoré. **Sans leur action, ce sont des milliers de km² de forêt primaire équatoriale qui disparaîtraient.**

- **Il est nécessaire d'adapter le droit aux spécificités guyanaises.** Il faut notamment tenir compte du fait qu'en l'absence de routes, il faut une journée pour rallier Cayenne depuis l'intérieur. Le recours à la visioconférence pourrait constituer une des adaptations nécessaires. De même, lorsqu'une interpellation a lieu dans la forêt amazonienne, le délai de transfert en pirogue fait courir un risque eu égard au délai de garde à vue, ce qui suggère un report du point de départ de celle-ci. En outre, compte tenu du nombre important de reconnaissances de naissances frauduleuses, des procédures simplifiées sont nécessaires. Enfin, créer un délit minier aggravé pour les espaces naturels protégés permettrait de punir plus sévèrement les orpailleurs. L'article 73 de la Constitution prévoit la possibilité de telles adaptations.

- **Il convient d'évaluer périodiquement le niveau de la menace pesant sur le Centre spatial guyanais.** Les moyens de protection sont aujourd'hui adaptés, mais il faut toujours veiller à ce que n'apparaissent pas des « trous dans la raquette ». En haut du spectre, on peut craindre une attaque de type terroriste, par exemple par un aéronef. Il est possible de faire venir chasseurs, ravitailleurs, et Awacs en renfort, dans la configuration renforcée « Bubo », mais en pratique cela ne concerne que les mises en orbite de satellites sensibles. **En bas du spectre, le risque est constitué par la menace « drones ».** Une intrusion ou un survol représente un risque « réputationnel » dans un contexte de concurrence exacerbée des lanceurs spatiaux. Le Centre spatial guyanais est responsable de la lutte anti-drones et ses moyens se mettent en place. C'est tout l'enjeu de la protection « multicouche ».

- **Il faut étudier des ajustements mineurs liés au milieu équatorial.** La mission a établi une liste de ces ajustements, d'importance très variable, afin de la transmettre à la ministre des armées. Globalement, l'ensemble des responsables militaires sur place a souligné que les FAG sont des forces « heureuses », dont le format est bien dimensionné et les moyens adaptés aux missions. Le Général Xavier Buisson, qui les commande, a ainsi indiqué à la mission que « les FAG vont bien ». Toutefois, si les moyens théoriques sont effectivement adaptés aux missions, les moyens réels sont perfectibles. Ainsi :

- Les gendarmes n'ont pas de liaison satellitaire en forêt ; or une telle liaison ne coûte que 10 000 euros/an ;

- Le système des « pots thermiques », explosifs qui permettent de détruire les installations d'orpillage, n'est plus fabriqué et doit être remplacé ;

- L'armée de terre devrait compléter son paquetage « jungle » avec des chaussures Crocs et des réchauds « jet boil » mieux adaptés à ce milieu humide ;

- L'absence de tubes de déchargement pour les fusils HK416 fait peser un risque de sécurité au retour de mission.

• Il est nécessaire de **développer davantage l'économie touristique**. « *La Guyane n'attire pas mais elle séduit* » : les militaires, les gendarmes, les fonctionnaires rencontrés sur place expliquent que la Guyane est le moins demandé des outre-mer, mais que la demande de renouvellement ou de prolongation est très élevée. Le potentiel touristique est sous-exploité ; la Guyane a un problème d'attractivité. Or les ressources sont nombreuses :

- Le tourisme de mémoire autour des îles du Salut et de l'histoire du bagne ;

- Le tourisme « high tech » autour du centre spatial guyanais ;

- Le tourisme vert ou écotourisme dans une forêt amazonienne fascinante.

La Guyane pourrait ainsi devenir **une vitrine française de la gestion durable de la forêt amazonienne**, qui trancherait avec les réalités voisines. Cela pourrait générer des ressources pour la population du fleuve, jeune, désœuvrée, cible de trafics en tous genres. Un engagement des collectivités locales et de l'Etat est nécessaire dans ce domaine.

• **Il faut accomplir un effort ponctuel de coopération vis-à-vis du Suriname**. La mission de délimitation de la frontière de l'ambassadeur Joly a créé une dynamique. Or le gouvernement du Suriname a changé et amorce un net tournant en matière de lutte contre les trafics et de préservation de l'environnement. Ce pays a vocation à devenir un petit « Koweït ». La mission préconise **d'y nommer un attaché de défense résident** : avec très peu de ressources, l'effet de levier serait potentiellement important.

• Enfin, il serait **nécessaire d'effectuer une montée en gamme technologique pour faire la différence par « l'intelligence »**. Liaisons satellitaires, intelligence artificielle pour la reconnaissance des pirogues, moyens de renseignement pour la connaissance des flux logistiques pour mieux lutter contre les trafiquants, moyens de détection des passeurs : partout le besoin de technologie et d'intelligence se fait sentir. Il est regrettable de savoir qu'il y a 20 trafiquants dans chaque avion d'Air France et de ne pas pouvoir les appréhender.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mercredi 20 janvier 2021, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, présidée par M. Christian Cambon, président, a procédé à l'examen du rapport d'information de M. Christian Cambon, Mme Hélène Conway-Mouret, MM. Jacques Le Nay, Cédric Perrin et Richard Yung, suite à leur déplacement en Guyane.

M. Christian Cambon, président. - Avec nos collègues Cédric Perrin, Hélène Conway-Mouret, Jacques le Nay et Richard Yung, nous nous sommes rendus en Guyane du 11 au 15 décembre dernier.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de nos déplacements auprès des unités françaises engagées en opérations. J'ai souhaité conduire cette mission conjointement avec la présidente Françoise Dumas et une délégation de nos collègues députés de la commission de la défense, ce qui lui a donné une grande force symbolique vis-à-vis de nos forces armées. C'est donc une délégation de 10 parlementaires, 5 sénateurs et 5 députés (Françoise Dumas, Josy Pouyeto, Jean-Marie Fievet, Claude de Ganay et André Chassaing nous accompagnaient), qui se sont rendus auprès des forces armées en Guyane, les FAG.

Nous nous sommes rendus successivement à Cayenne, à Maripasoula, qui est un point de contrôle sur le fleuve Maroni, et une base avancée pour l'opération Harpie vers le cœur de la forêt équatoriale, et enfin à Kourou où se trouve le centre spatial guyanais.

Dans le cadre des attributions de notre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, nous poursuivions trois objectifs :

- évaluer la mise en œuvre de l'opération « HARPIE » de lutte contre l'orpaillage clandestin ;
- évaluer le dispositif de sécurisation du centre spatial guyanais de Kourou, dans le cadre de l'opération « Titan » ;
- évaluer l'opération « Polpèche » de lutte contre le pillage de nos ressources halieutiques car nous avons là une zone économique très importante.

Nous nous sommes également intéressés au service militaire adapté, le SMA, qui produit en Guyane, comme dans les autres collectivités d'outre-mer, d'excellents résultats, et à la lutte contre le narcotrafic, dans la suite du rapport remarquable de nos collègues Antoine Karam et Olivier Cigolotti sur les « mules » qui transportent en quantité industrielle la cocaïne jusqu'aux

marchés de consommation en Europe. On estime de 10 à 20 passagers de chaque vol Air France revenant de Guyane le nombre de « mules » qui reviennent sans être inquiétées.

La seule grande problématique de ce territoire que nous n'avons pas pu aborder est l'immigration illégale. Compte tenu de ses 1 500 km de frontières poreuses avec ses voisins, certains comparent la situation en Guyane à celle de Mayotte avec les Comores. Les gendarmes ont chiffré à 100 000 le nombre d'illégaux, pour 300 000 habitants. C'est donc un vrai sujet, mais nous avons logiquement concentré les 4 jours d'une visite déjà très dense sur l'action des forces armées, d'autant que la commission des lois a publié un rapport en 2020 sur la Guyane qui traite cet aspect.

Je vais laisser mes collègues développer chacun de ces points, me contentant de mettre en avant en introduction trois points saillants :

D'abord la spécificité géographique de la Guyane, qui est un département d'outre-mer mais pas une île. Cette réalité physique emporte plusieurs conséquences : la porosité avec les voisins, d'abord. Le territoire du département fait partie intégrante du plateau des Guyanes partagé, pour l'essentiel, avec le Brésil, le Surinam et le Guyana. Il est recouvert à 96 % par la forêt amazonienne qui est à la fois un milieu très difficilement pénétrable et contrôlable mais aussi un atout extraordinaire pour notre planète du fait de sa biodiversité. C'est le plus grand département français (82 000 km²). Il est relativement peu peuplé avec environ 300 000 habitants mais connaît un très fort taux de progression démographique, qualifié de tsunami par nos interlocuteurs sur place, qui le met sous pression.

Ses « frontières » n'en sont pas vraiment. La Guyane est séparée des pays limitrophes à l'ouest par le fleuve Maroni, vers le Suriname, et à l'est par le fleuve Oyapok, vers le Brésil. Or ces fleuves ne sont pas des barrières naturelles, mais au contraire des axes essentiels de communication, dans un département grand comme le Portugal et où le réseau routier est limité à deux routes nationales en frange côtière. Le principal moyen de déplacement en Guyane est donc la pirogue sur les fleuves et rivières.

De ces contraintes naturelles, il ressort que l'aéromobilité des personnes, mais surtout des opérations, est essentielle. Partout, l'hélicoptère est la ressource rare, aussi bien pour les opérations que pour les évacuations sanitaires.

D'ailleurs les frontières ne sont pas totalement fixées : la frontière à l'est, sur le Maroni, entre la Guyane et le Suriname, fait depuis deux ans l'objet d'une négociation diplomatique menée par l'ambassadeur Antoine Joly, en poste au Suriname, à Paramaribo, en liaison avec le ministère des outre-mer, pour définir une délimitation conjointe. Cette mission entre dans sa phase finale et permettra de stabiliser le périmètre géographique de l'opération Harpie, s'agissant notamment des îlets sur le fleuve Maroni. Ainsi les populations du fleuve, les « Wayanas » et les « Marrons » en particulier,

vivent sur les deux rives du Maroni. Bien plus que de partager une frontière, nous partageons avec le Suriname une population. Nos propres résidents français habitent parfois au Suriname, car la vie y est moins chère qu'en Guyane.

La délimitation résulte d'un arbitrage du Tsar Nicolas II de 1891 qui avait donné raison aux néerlandais, nos voisins d'alors. Il était urgent d'y voir clair, d'où ce très important travail diplomatique pour délimiter la frontière de façon concertée avec nos voisins surinamais.

Délimiter cette frontière est cruciale car le fleuve est l'objet d'une vive convoitise de la part des chercheurs d'or qui utilisent d'énormes barges (jusqu'à 40) et en empoisonnent les eaux au mercure. Or, ces parties du fleuve comptent 950 îlets, dont certains sont habités. C'est de l'ordre de 10 000 km² de superficie qui sont en jeu entre la France et le Suriname.

Je précise qu'au vu de ses réserves en hydrocarbures, récemment découvertes, le Suriname sera demain une véritable puissance pétrolière, un « petit Koweït », suivant les mots du président de la collectivité territoriale de Guyane.

Deuxième point saillant, la Guyane se trouvant sur le territoire national, les opérations des forces armées sont des opérations intérieures, conduites avec la gendarmerie nationale. L'utilisation de la force est donc soumise à la légitime défense, bien que les difficultés du terrain et la dangerosité des actions qui sont menées soient comparables à celles d'une OPEX. Le coût humain de l'opération est d'ailleurs élevé : 7 militaires sont morts depuis le lancement de l'opération en 2008 : 3 sapeurs du 19^e RG sont morts dans la fouille d'un puits le 17 juillet 2019 et 4 autres militaires sont morts entre 2012 et 2018, dont deux tués par des orpailleurs.

La collaboration très étroite avec les forces de gendarmerie est systématique : les gendarmes sont intégrés aux opérations. Ils font fonction d'OPJ, ce que ne peuvent pas faire les forces armées. De la même façon, l'action judiciaire est enserrée dans le cadre protecteur pour les libertés publiques qui est celui du territoire national, et c'est clairement une contrainte. Les textes français sont évidemment appliqués, mais il faudrait peut-être un peu de prise en compte des spécificités. Le Procureur de la République a souligné un point : c'est le seul territoire qui ne fait l'objet d'aucune disposition au sein du code de procédure pénale alors que tous les DOM TOM font l'objet de dispositions particulières. Ceci gêne évidemment les acteurs de la justice.

La contrepartie positive c'est une collaboration étroite entre tous les acteurs de l'État, qui nous ont donné le sentiment d'agir en grande synergie. Nous avons notamment eu une réunion sous co-présidence préfet-procureur qui nous a laissé un sentiment de grande fluidité entre tous les acteurs : gendarmerie, police aux frontières, douanes, justice, police nationale, préfecture.

Troisième point saillant : l'effort de l'État en Guyane est significatif, les moyens déployés sont importants.

Le ministère des armées à lui seul engage en Guyane 2 300 militaires et civils.

2 300 militaires et 600 gendarmes pour 300 000 habitants : c'est un ratio six fois plus important qu'en métropole ! Ces chiffres feraient rêver plus d'un maire de nos communes, mais les problématiques sont aussi assez différentes. Évidemment la croissance démographique, à l'ouest du pays principalement, et l'immigration illégale croissent plus vite que les services publics. La criminalité aussi, malheureusement, en particulier le trafic de drogue. Mais enfin l'État consacre quand même à la Guyane des moyens importants. Nous n'avons pas toujours trouvé dans la communication de tous les élus sur place une reconnaissance publique très aiguë de cet effort, aussi il est très important que le Sénat le dise.

A 7 000 km de la métropole, les Forces armées en Guyane, les FAG, ont une activité opérationnelle continue, et très élevée, très appréciée des militaires qui y participent, jusqu'aux actions de vive force, qui sont des actions « de guerre ». C'est une action interministérielle, conduite avec le Préfet, au service d'une stratégie globale, définie par l'État pour le département, qui comporte quatre volets. Au sein des forces armées elles-mêmes, du fait de l'éloignement d'avec la métropole, le COMSUP a la main sur les services de soutien des armées, ce qui est un gage d'efficacité.

Je précise que les forces armées n'ont évidemment pas vocation à conduire des missions d'ordre public ou de contrôle des frontières, mais que dans le cadre de l'opération « Résilience » lors de la crise sanitaire, des moyens des FAG ont été exceptionnellement engagés en appui de la police aux frontières pour le contrôle des frontières franco-surinamaise et franco-brésiliennes.

M. Cédric Perrin. - Ce déplacement fut extrêmement intéressant et enrichissant. L'orpaillage illégal constitue un véritable cancer économique et social que les forces armées en Guyane s'attachent, sinon à éradiquer, du moins à réduire.

Sur une surface, la Guyane, équivalente à la région Nouvelle Aquitaine, ou à celle du Portugal, la surface aurifère est grande comme la Suisse. Ce sont environ 400 militaires qui sont en permanence chargés de la contrôler, à pied, en pirogue ou, plus rarement, en hélicoptère, car il n'y a pas de route. Sauf exception, le matériel des orpailleurs, les Garimpeiros, est détruit sur place car il est trop coûteux de l'extraire de la forêt.

On estime à 120 tonnes d'or primaire le stock d'or à exploiter en Guyane, sans compter l'or secondaire contenu dans les alluvions où les dépôts fluviaux. L'or a été projeté sur la terre par une collision de météorites. La quantité totale d'or présente sur terre est de 250 000 tonnes, dont 160 000 ont déjà été extraites. Compte tenu de l'amélioration du rythme d'extraction

en raison d'une forte demande de la Chine, dans 16 ans, il pourrait ne plus y avoir d'or à extraire.

En conséquence, les cours montent, et n'ont pas fini de monter, rendabilisant l'extraction clandestine, même si l'action de nos soldats en alourdit le coût par destruction de matériel.

Les zones aurifères sont largement situées au cœur du parc amazonien de Guyane. Chaque année, on estime à une dizaine de tonnes d'or l'exploitation clandestine en Guyane, contre seulement deux tonnes légales. Ce sont environ 10 000 travailleurs clandestins qui sont dans la forêt Guyanaise, sur 400 sites actifs, pour l'essentiel d'origine brésilienne, et surinamaïse. Le Brésil a quasiment complètement éradiqué l'orpaillage sur son territoire, d'où l'arrivée des Brésiliens en Guyane. Cette activité illégale génère, par ailleurs, une activité très importante en matière d'approvisionnement et de fournitures. On estime qu'il faut 10 000 litres de carburant pour extraire 1 kg d'or. 1 gramme d'or extrait en forêt se paye entre 18 et 27 euros, contre 50 pour le cours officiel, soit une recette de 100 000 euros tous les 20 jours, captée à 60 % par les commanditaires des orpailleurs.

Les Garimpeiros, sont pour la plupart miséreux et exploités, parfois soumis au travail forcé : ils sont donc également des victimes et présentent généralement un statut sanitaire précaire susceptible de contribuer à la propagation des maladies.

L'orpaillage clandestin entraîne une augmentation de la criminalité et de la délinquance. Autour des sites abritant les comptoirs logistiques mis en place par la filière minière clandestine - comme ceux que l'on peut observer sur la rive brésilienne de l'Oyapock ou sur la rive Surinamaïenne du Maroni - se développent des réseaux de drogue, de prostitution ainsi que des trafics d'armes. La violence, qui s'exerce également entre travailleurs clandestins, touche naturellement les populations locales. Cela se traduit, notamment, par des vols de moteurs de bateaux, mais également par des assassinats. Les communautés amérindiennes de Guyane sont très majoritairement opposées à ces activités illégales qui provoquent des conflits en occupant les terres, en dégradant un milieu naturel auquel ils sont particulièrement attachés et en exerçant des pressions sur les ressources de pêche et de chasse dont ils tirent leur subsistance.

Ce sont l'ensemble de ces conséquences qui permettent de dire que l'orpaillage clandestin est un véritable fléau qu'il convient d'éradiquer. C'est la raison pour laquelle l'État met en œuvre des moyens importants pour lutter contre ce phénomène.

C'est donc l'opération « Harpie », lancée officiellement en février 2008, opération interministérielle de grande envergure qui vise à éradiquer l'orpaillage illégal. Elle est menée conjointement par les forces de l'ordre (police aux frontières, gendarmerie), les FAG et la justice.

Elle est placée sous l'autorité du préfet et du procureur de la République pour la partie judiciaire.

À partir d'octobre 2017, le dispositif Harpie a été rénové, complété et adapté afin qu'il ne soit pas uniquement une réponse sécuritaire, mais une approche globale mieux coordonnée et articulée selon trois axes : l'axe économique et environnemental, l'axe sécuritaire et judiciaire, auquel contribuent les FAG, la police nationale, la gendarmerie nationale, les douanes, la justice, le parc amazonien guyanais (PAG), l'Office National des Forêts, et enfin l'axe diplomatique décrit par le Président Cambon.

Un état-major de lutte contre l'orpaillage illégal a été créé autour du préfet de région et du procureur de la République, avec un centre de commandement opérationnel de la Gendarmerie Nationale co-localisé avec l'état-major des FAG.

Harpie est mise en œuvre par le 9^e Régiment d'Infanterie de Marine (RIMa) et le 3^e Régiment Etranger d'Infanterie (REI), renforcés par des compagnies tournantes en provenance de métropole. Lors de notre passage, il y avait, je crois, le 152^e RI de Colmar et le 19^e RG de Besançon.

En moyenne, 250 à 300 hommes sont déployés chaque jour, en permanence. Harpie vise à faire un cordon sanitaire sur le pourtour de la zone aurifère par des points de contrôle sur les rivières, et des opérations coup de poing en forêt. Les opérations sont conduites à partir de bases opérationnelles avancées dans la forêt, le long des grands fleuves, à l'Ouest Maripasula, sur le Maroni, à l'Est à Saint Georges et à Camopi, sur le fleuve Oyapok.

C'est une opération du « haut du spectre » : une opération de guerre menée en temps de paix sur le territoire national.

Les moyens aériens dont disposent les forces sont de 3 avions de transport Casa, 5 hélicoptères Puma, 4 hélicoptères Fennec, deux radars de contrôle aériens qui sont les seuls disponibles dans la sous-région.

Je relève plusieurs capacités originales, appelés « moyens spécialisés ». D'abord les chiens, très utiles : la compagnie cynophile aide à repérer les caches de carburant, d'explosifs et de mercure. 280 000 litres de carburant ont été saisis cette année.

Une compagnie de réservistes, composée de natifs de la région, est une aide très précieuse pour la connaissance du milieu équatorial.

Par ailleurs, les conducteurs de pirogues, qui sont en fait de véritables guides, ont le statut de personnels civils de la défense. Leur connaissance du fleuve est irremplaçable et conditionne la possibilité d'y naviguer.

Des unités d'action renforcées sont capables de mener des opérations commando et des plongeurs de combat du génie permettent des pénétrations

fluviales en toute discrétion sur certains lieux. Les modes d'action de Harpie sont des patrouilles de plusieurs jours en forêt, du contrôle de zone, des barrages fluviaux, des embuscades. Les vecteurs de déplacement : à pied, en pirogue, en quad, en kayak, et, plus rarement, en hélicoptère.

En 2019, Harpie a réalisé 1 500 patrouilles, et le bilan est similaire à celui de 2018 : 1 824 grammes d'or ont été saisis, 3 135 « carbets » c'est-à-dire huttes ont été détruites, 45 concasseurs, 427 moteurs, 319 motopompes, 320 groupes électrogènes, 2 barges fluviales ont été saisies, 555 tables de levées qui servent à orpailler, 58 tonnes de vivres, 46 kilos de mercure

Les difficultés remontées par les forces sont les suivantes : les distances à couvrir sont immenses et induisent une forte dépendance aux vecteurs aériens, les transmissions sont difficiles, la nécessité d'être accompagnés en patrouille par des gendarmes et des médecins dimensionne, c'est-à-dire limite, les patrouilles. Un ajout récent de 6 nouveaux officiers de police judiciaire a levé un frein qui existait en la matière. Chaque patrouille doit être accompagnée d'un gendarme et d'un OPJ pour constater et mettre en œuvre les actions judiciaires. Les moyens du Parquet ne sont pas dimensionnés pour permettre une réactivité suffisante notamment en matière de réutilisation après saisie. Les actions sur la frontière sont limitées par l'incertitude du tracé.

Le point noir est évidemment, cela n'étonnera personne dans la commission, la disponibilité des hélicoptères. L'âge moyen de la flotte est de 44 ans. Pour les Puma, il faut 18 heures de maintenance pour une heure de vol, et la disponibilité était de 38 % en 2018, 46 % en 2019, 47 % en 2020. Nous avons décortiqué les causes avec le commandant de la base aérienne et on retrouve toujours les mêmes causes : disponibilité des pièces de rechange, vétusté des matériels. On ne peut pas faire de miracles avec des appareils de 44 ans d'âge !

Les Casa c'est un peu mieux, la disponibilité oscille ces trois dernières années entre 50 et 70 %.

Cette faible disponibilité a évidemment des conséquences opérationnelles. Les évacuations sanitaires covid ou hors covid sont prioritaires, je rappelle qu'il n'y a ni service de cardiologie ni service de neurologie ni service de néo natalité en Guyane, il faut évacuer vers les Antilles ou la métropole, et donc les opérations militaires passent après s'il le faut. Le ravitaillement des soldats en forêt en souffre également. Nous avons rencontré des militaires du 3e REI qui rentraient de la forêt équatoriale et qui étaient en forêt depuis 72 jours en autonomie totale parce qu'ils n'avaient pas pu être évacués par manque de disponibilité des hélicoptères.

Les Puma seront remplacés par des H225 Caracal entre 2023 et 2025 si tout va bien, et les Fennec par des HIL à compter de 2030.

Notre appréciation globale sur Harpie c'est que cette opération ne permet que de maintenir l'orpaillage à bas niveau, mais pas de l'éradiquer.

Mais c'est déjà un résultat car sans Harpie la forêt amazonienne serait littéralement décimée en Guyane.

Le coût annuel de Harpie est de 55 millions d'euros par an.

Je termine en précisant que le système de rémunération des militaires est défavorable en Guyane où le taux de majoration des soldes n'est que de 25 % , contre 40 % pour les autres outre-mer, alors que le coût de la vie y est cher car tout est importé ; on parle de plus de 40 % de surcoût par rapport à la métropole. Les indemnités de service en campagne sont fiscalisées alors que Sentinelle, qui est aussi une mission intérieure, ne l'est pas.

L'absence de structures de garde d'enfants est pénalisante ; la ministre venait d'ailleurs de poser la première pierre d'une crèche pour les familles de militaires la semaine où nous sommes allés en Guyane.

Mme Hélène Conway-Mouret. - La première mission des forces armées en Guyane est de protéger Kourou. En 1964, le gouvernement français a décidé de se doter d'un centre de lancement d'engins spatiaux pour succéder à la base d'Hammaguir, implantée dans le Sud algérien. Le choix s'est porté sur la région de Kourou en Guyane, qui dispose d'atouts uniques pour mener des opérations de lancement en raison de sa proximité avec l'équateur, favorable pour les lancements vers l'Est des satellites géostationnaires, d'une vaste zone de savanes peu habitées, de conditions météorologiques favorables et d'une façade maritime largement ouverte sur l'Océan Atlantique, qui permet de réaliser des lancements sur toutes les inclinaisons et en toute sécurité.

Le CNES s'est vu confier la construction de l'ensemble du Centre Spatial Guyanais (CSG) ainsi que des principales infrastructures nécessaires au soutien de l'activité spatiale (logements, réseaux, installations portuaires, hôpital...) transformant ainsi le bourg de Kourou en une ville de plusieurs milliers d'habitants. Le CSG, que nous avons visité, s'étend sur 700 km², soit 1 % de la superficie de la Guyane et 40 km de bande côtière. Dès 1968, un premier lancement de fusée sonde y était effectué et en 1970, le premier lancement de satellites avait lieu avec un lanceur Diamant.

La contribution des armées à la sécurisation du site de Kourou remonte au 1er lancement de la fusée Ariane 1 le 24 décembre 1979. Cette contribution est dénommée « opération Titan » depuis 2008. Ce nom fait référence au plus gros coléoptère du monde, emblématique de la Guyane, le « Titanus Giganteus ».

Kourou est le « port spatial » de l'Europe et c'est donc un site stratégique. L'opération « Titan » rythme la cadence opérationnelle des forces armées en Guyane ; il s'agit de contrôler 700 km² 60 jours par an dans les trois dimensions. En 2019 le CSG a procédé au lancement de 9 fusées (4 ARIANE, 3 SOYOUZ et 2 VEGA). La cadence de déploiement va d'ailleurs augmenter avec Ariane 6.

En 2019, les FAG ont engagé en permanence 25 hommes/jour dans les trois milieux terrestre, aérien et maritime. Selon le calendrier des transferts et des lancements de fusée, les forces armées déploient en supplément environ 250 hommes pendant en moyenne 32 jours par an.

La protection terrestre du site est principalement assurée par les légionnaires du 3^e REI. Depuis octobre 2011 et la nette augmentation de la zone de protection terrestre liée au premier vol du lanceur russe Soyouz depuis la Guyane, le 9^e RIMa contribue également à la protection du site.

La marine intervient à chaque lancement dans le cadre d'une zone maritime d'exclusion surveillée à la fois par une vedette côtière de surveillance maritime et un patrouilleur léger guyanais (PLG) ;

Pour le volet aérien, les deux radars du centre de contrôle militaire assurent en permanence la surveillance du ciel de manière à garantir la sécurité aérienne du centre spatial. La bulle de protection aérienne militaire du centre spatial doit permettre de faire face à tous types de menaces et être en mesure d'intercepter, de dérouter, voire de neutraliser, un appareil intrus.

Les déploiements TITAN sont un impératif : ils sont prioritaires. L'engagement sur les autres missions dépend de TITAN.

En fonction du niveau de menace et de la criticité de la charge utile, des renforts extérieurs venant de métropole peuvent être demandés, par exemple déploiement de capacités de surveillance aérienne, de police de l'air (Rafale), de ravitaillement (C135, MRTT) et d'avions Awacs. Le dernier déploiement de cette sorte a eu lieu en 2018.

La responsabilité de la lutte anti-drones a été attribuée par le CNES et par délégation aux forces de sécurité intérieures (la gendarmerie) dans leurs zones d'actions respectives. TITAN en est donc déchargé et ne possède pas d'équipements particuliers alloués à cette tâche. Le coût annuel est de 37 millions d'euros.

Par ailleurs, nous ne pouvions pas passer en Guyane sans aller voir le service militaire adapté (SMA).

Le SMA de Guyane a été créé en 1961. Il est dédié à l'insertion socio-professionnelle des jeunes Guyanais âgés de 18 à 25 ans. S'adressant à des jeunes en difficulté, en décrochage, à de très jeunes mères célibataires, il obtient un taux d'insertion dans l'emploi remarquable, supérieur à 75 %.

Je rappelle que les jeunes souffrent en Guyane - mais en métropole également - d'une réelle difficulté d'insertion dans l'emploi. Un jeune sur trois est au chômage, 43 % ne sont ni en emploi ni en formation.

Il propose 21 formations d'une durée de 6 à 12 mois réparties sur les sites de Cayenne et de Saint-Jean du Maroni. Nous avons visité la compagnie de Cayenne qui regroupe les formations relatives aux métiers du secteur tertiaire et aux permis de conduire. Le SMA de Guyane a un programme

spécifique pour les Amérindiens des communes de l'intérieur qui sont frappés par un fort taux de suicide. Le régiment accueille une promotion d'Amérindiens par an (15 jeunes). Ces volontaires suivent un parcours de formation professionnelle multi technique de 10 mois.

Le SMA accueille 710 bénéficiaires chaque année, 570 en formation (volontaires stagiaires) auxquels s'ajoutent 140 cadres intermédiaires qui sont des volontaires techniciens, souvent d'anciens stagiaires du SMA, tous servant sous statut militaire. C'est une plate-forme qui a de multiples partenaires économiques et associatifs : Medef, entreprises, collectivités locales...

Le budget se décompose en 6,5 M€ en fonctionnement (qui est payé par les fonds européens), 1,9 M€ d'investissement et 16 M€ de masse salariale payés par le ministère des outre-mer. Les résultats du SMA sont remarquables et notre commission a déjà dit par le passé qu'elle serait vigilante, si le SNU est généralisé, à ne pas fragiliser le SMA ou d'autres services nationaux comme le SNV (service national volontaire).

M. Jacques Le Nay. - Je vais vous présenter maintenant l'action des forces armées, essentiellement de la Marine, en association avec les affaires maritimes, les douanes et la gendarmerie, pour lutter contre le pillage des ressources halieutiques en Guyane. C'est l'opération « Polpêche ».

À l'échelle mondiale, près de 20 % des poissons sont pêchés illégalement, ce qui représente pour l'économie mondiale des pertes estimées entre 26 et 50 milliards de dollars. La menace de prédation des pêcheurs illégaux sur les ressources halieutiques de Guyane vient des pêcheurs brésiliens et surinamiens.

Avec un chiffre vous allez tout de suite comprendre la situation : au Brésil il y a 30 pêcheurs par kilomètre de côte, au Suriname il y a 60 pêcheurs par kilomètre et en Guyane seulement un pêcheur par kilomètre de côte. Sachant que le linéaire des côtes de Guyane française représente 378 km. Par comparaison, le Suriname 386 km, le Brésil 7 367 km. La France en référence, c'est 19 193 km, la Chine 15 274 et le Royaume-Uni 15 910 km. Il est important de mettre ces chiffres en comparaison.

Les pêcheurs illégaux font preuve de capacités permanentes d'adaptation : dissimulation dans la mangrove des navires surinamais qui pêchent de nuit, invention de dispositifs « anti-équipes de visite » du côté des pêcheurs brésiliens, avec un niveau de violence élevé pour les plus déterminés.

A ces acteurs « traditionnels » de la pêche illicite sont venus s'ajouter les Vénézuéliens. En 2020, 45 navires vénézuéliens bénéficient d'une licence attribuée par l'UE, mais cette pêche légale vénézuélienne se double d'une pêche illégale (jusqu'à 10 pêcheurs vénézuéliens par jour dans la ZEE française).

Dans un avenir proche, la Guyane pourrait être confrontée à une pêche illégale chinoise. Un certain nombre de signaux faibles permettent d'envisager cette hypothèse, dont la présence de pêcheurs chinois dans les eaux du Suriname ou à quelques milles nautiques au-delà de la ZEE. La stratégie chinoise est globale et bien connue : déploiements de flottilles dans tous les océans, accompagnés d'investissements portuaires permettant le traitement et la distribution du produit de la pêche.

La mer est dangereuse et vaseuse en Guyane ; il n'y a pas chez les habitants de Guyane de culture de la pêche ; les quelques bateaux de pêche guyanais sont possédés par des armateurs, avec des équipages surinamais ou brésiliens, mal payés, ce qui n'est pas incitatif ; il n'y a donc pas de filière « pêche ».

Protéger nos ressources c'est un enjeu économique mais c'est aussi un enjeu de souveraineté. Car, suivant la phrase désormais bien connue : « ce qui n'est pas surveillé est pillé, ce qui est pillé finit toujours par être contesté. »

Le commerce des « vessies natatoires », en particulier, est une catastrophe pour la biodiversité. La vessie natatoire est un système de navigation des poissons, dont les asiatiques considèrent qu'il est aphrodisiaque. Il se négocie à Hong Kong à 1 000 € le kilo, contre 2-3 € le kilo de prix de vente du poisson en Guyane. Il faut 30 kg de poisson pour extraire 1 kg de vessie natatoire, sachant qu'après prélèvement de leur vessie natatoire, les poissons morts sont rejetés à l'eau.

La Marine défend donc un pré carré qui est sous-exploité par ses propres nationaux, et sur exploité par ses voisins. C'est une situation singulière. Je ne vous cache pas que je me suis interrogé, quand on voit la situation des pêcheurs français confrontés au Brexit, sur cette situation. J'en ai parlé au préfet du Morbihan qui est l'ancien préfet de Guyane : des filières pêches pourraient être structurées, à condition qu'il y ait une réelle volonté des responsables guyanais, ce qui n'est pas encore le cas.

L'action des forces armées est plus particulièrement centrée sur l'observation des activités de pêches, l'interrogation de navires de pêche, la vérification des journaux de bord, la vérification des engins de pêche et le contrôle des maillages, l'appréhension des navires, matériels et produits de la pêche.

Il y a deux types d'action : la surveillance quotidienne et des coups de poing, souvent par des fusiliers marins, car en face ils se heurtent à des actes violents, en particulier de la part des pêcheurs brésiliens, qui n'hésitent pas à utiliser des dispositifs anti-abordage (dont des tridents), des jets de matériel en tout genre (plombs, planches de bois, bouteille de gaz, etc.) sur les équipes de visite, à utiliser des sabres.

Les équipes de visite « traditionnelles » interviennent sur les embarcations ou « patouilles » coopératifs uniquement (principalement à la frontière du Suriname).

Seules les opérations de police des pêches renforcées par des unités aptes à l'assaut-mer (Opération MOKARRAN avec des commandos marine ou des fusiliers marins, Opération MAKO avec des gendarmes maritimes) permettent l'intervention sur des pêcheurs non coopératifs (brésiliens principalement).

Le nombre d'opérations renforcées vise à maintenir au juste besoin une pression permanente et dissuasive.

Dans une stratégie globale interministérielle de bout en bout, les opérations de POLPECHE aboutissent à un traitement judiciaire, avec de lourdes peines qui sont prononcées (prison ferme dans certains cas).

Il faut toutefois veiller à ce que ces opérations n'engendrent pas des prises de risques démesurées au regard des enjeux.

Une nouvelle procédure, dite de « dissociation » est testée, qui vise à ne ramener à terre pour les judiciairiser que les pêcheurs les plus violents. Le traitement est plus léger et c'est très dissuasif si les peines sont lourdes.

La coopération internationale avec le Brésil et le Suriname reste évidemment un axe d'effort permanent.

En 2019, ce sont au total sur l'ensemble de la ZEE française 20 000 heures de mer (soit plus de 839 journées de 24 h) et 578 heures de vol qui ont été consacrées par la Marine nationale à la police des pêches. 254 contrôles de pêche ont été réalisés outre-mer, dont 150 ont débouché sur une sanction, soit un taux d'infraction de 59 %.

En Guyane plus spécifiquement, le bilan de POLPECHE s'élève à 169 contrôles, 24 déroutements et 62 traitements administratifs, 27 accompagnements à la frontière. 255 km de filets ont été saisis, qui sont remontés par une embarcation originale, dite « remonte filets ». 1 tonne de « vessies natatoires » et 80 tonnes de poissons ont été saisis.

En novembre 2020, les FAG ont mené une importante opération qui a permis de saisir plus de 37 tonnes de poissons et 209 kg de vessies natatoires.

Comme nous l'ont dit les marins sur place, cette action sans cesse recommencée est un « acte de foi ». Mais il est essentiel de défendre notre souveraineté.

M. Richard Yung. - Je présente le dernier volet de notre mission, celui de la lutte contre le narcotrafic.

En préambule, je rappellerai que le taux de criminalité de la Guyane est le plus élevé de France, on compte par exemple 144 vols à main armée par an.

La situation est bien connue depuis le rapport de nos collègues Olivier Cigolotti et Antoine Karam, en septembre dernier, sur les passeurs ou « mules » qui ramènent la cocaïne de Guyane vers la métropole. Le rapport s'est surtout intéressé au trafic de cocaïne par voie aérienne.

Les chiffres donnés à Cayenne par le Procureur de la République sont saisissants : la production mondiale de cocaïne en Colombie, au Pérou et en Bolivie a triplé en 10 ans. Les trafiquants ont une stratégie d'inondation des marchés et de saturation des dispositifs de contrôle. La Guyane est la porte d'entrée vers l'Europe.

Le trafic entre Cayenne et Orly est estimé à 4 tonnes par an soit 20 % des entrées de cocaïne en France. Dans chaque vol Cayenne-Paris il y aurait 20 à 30 passeurs, dissimulant en moyenne 2 kg de cocaïne, soit 40 à 60 kg de cocaïne par vol ! Il y a peu de temps, c'est même un militaire de Maripasoula qui a été attrapé à Orly.

Sur 800 comparutions immédiates en Guyane en 2020, 600 concernaient le trafic de drogue.

Comme l'a très bien décrit le rapport Cigolotti-Karam, outre l'enjeu qu'il représente en termes de santé publique, le trafic de cocaïne en provenance de Guyane pose des problèmes d'ordre public. Il gangrène tout le territoire métropolitain, avec une prédilection pour les villes de province, où il alimente la délinquance et l'économie parallèle.

En Guyane, ce trafic est très rentable : acheté 3 500 € le kilo, la cocaïne peut être revendue dix fois plus cher dans l'Hexagone. Les actes de violence liés au trafic se développent. L'Ouest du département est particulièrement touché et le Procureur de la République n'a pas caché le risque d'une dérive mafieuse.

Un détachement de l'office anti-stupéfiant, l'OFAST, a été créé à Cayenne et un plan interministériel a été mis en place. Il a permis une intensification des contrôles et une meilleure coordination entre les acteurs.

Sur le plan judiciaire, les acteurs ont mis en place une procédure simplifiée de plaider coupable et de déferrement, de telle sorte que seuls les récidivistes paraissent en comparution immédiate. 12 officiers de police judiciaire de l'OFAST se concentrent sur le traitement des filières logistiques ; les donneurs d'ordre sont au Suriname. Des arrêtés préfectoraux d'interdiction d'embarquer, procédure inventée à Cayenne, surnommée « arrêtés anti mules » s'est révélée particulièrement efficace (700 arrêtés ont été pris en 2019).

Sur le plan des moyens, en juin dernier, ont été installés à l'aéroport de Cayenne, deux scanners à ondes millimétriques permettant de mieux détecter la cocaïne dissimulée par les passeurs, qui ont permis la saisie de 22 kg de drogue.

Des saisies récentes - 600 kg saisis dans un véhicule en direction du port ; une saisie dans des containers sous un bâtiment ravitaillant le centre spatial - font craindre une massification et une diversification des flux logistiques. Le service des douanes a estimé que la voie postale était également utilisée.

En outre, les filières de soutien logistique sont communes à tous les trafics : drogue, or, migrants, etc. Ce sont les mêmes gangs qui mènent toutes ces activités illégales. Elles concentrent donc les efforts des services de lutte.

M. Christian Cambon, président. - Nous avons dégagé 7 pistes d'action que je vous présente brièvement.

D'abord les forces armées devraient mieux communiquer sur leur action pour préserver la biodiversité dans la forêt amazonienne. Qui a conscience que la France est une nation amazonienne ? Qui a conscience que nos légionnaires, nos marsouins se battent pour protéger la biodiversité ? Qui sait que sans eux, ce sont des milliers de km² de forêt primaire équatoriale qui disparaîtraient, si l'on en croit ce qui se passe actuellement au Brésil ? Qui sait qu'en Guyane les armées agissent en liaison avec le parc naturel régional et l'ONF ? Un effort de communication me semble indispensable.

Deuxième proposition, il faut adapter le droit aux spécificités guyanaises. La commission des lois a fait le même constat dans un rapport de février 2020 : il faut s'affranchir de rigidités qui résultent de l'application d'un logiciel administratif et normatif hexagonal à une réalité guyanaise totalement différente. Il faut adapter les règles de l'action publique. Quand il n'y a pas de route comme c'est le cas pour les communes de l'intérieur, et qu'il faut une journée pour rallier Cayenne, on comprend bien la difficulté. Des adaptations pourraient être le recours à la visioconférence. De même quand une interpellation a lieu dans la forêt amazonienne, le délai de transfert en pirogue fait courir un risque de procédure eu égard au délai de garde à vue : son point de départ serait retardé. Le procureur de la République est très gêné dans son action. Compte tenu du nombre important de reconnaissance de naissances frauduleuses, des procédures simplifiées sont nécessaires. Enfin, créer un délit minier aggravé quand il s'agit d'un espace naturel protégé permettrait de punir plus sévèrement les orpailleurs. L'article 73 de la Constitution prévoit la possibilité de telles adaptations ; nous allons les transmettre à la commission des lois.

Troisième proposition : évaluer périodiquement le niveau de la menace pesant sur le Centre spatial guyanais. Les moyens de protection sont aujourd'hui adaptés, mais il faut toujours veiller à ce que n'apparaissent pas des « trous dans la raquette ». En haut du spectre : on peut craindre une attaque de type terroriste par un aéronef par exemple ; il est possible de faire venir chasseurs, ravitailleurs, et Awacs en renfort, c'est la configuration

renforcée « Bubo », mais en pratique cela n'est pas systématique et ne concerne que les mises en orbite de satellites sensibles.

En bas du spectre : le risque est évidemment la menace « drones ». Une intrusion ou un survol est un risque réputationnel important dans un contexte de concurrence ultra exacerbée des lanceurs spatiaux. Il faut que le Centre de Kourou soit dans une sécurité absolue. Le Centre spatial guyanais est donc responsable de la lutte anti-drones. Je ne dévoilerai pas publiquement leur stratégie et leurs moyens, sauf à dire que les moyens sont en place ou se mettent en place. C'est tout l'enjeu de ce qu'on appelle la protection « multicouche » qui est à la fois vitale et complexe. À notre sens c'est un point essentiel.

Quatrième proposition : étudier des ajustements mineurs liés au milieu équatorial. Nous rentrons avec une « liste de courses » pour le ministère des armées, que je vais transmettre à la ministre, qui est d'importance très variable.

L'ensemble des responsables militaires sur place passent un message et un seul : les FAG sont des forces « heureuses », le format est bien dimensionné, les moyens sont adaptés aux missions. « les FAG vont bien », c'était le mot introductif du général qui les commande, le Général Xavier Buisson, et cela fait plaisir à entendre.

Nous dirions plutôt, quant à nous, que les moyens théoriques sont adaptés aux missions, mais que les moyens réels peuvent progresser. Par exemple :

- Les gendarmes n'ont pas de liaison satellitaire en forêt ; or cela ne coûte que 10 000 euros/an ;

- Le système des « pots thermiques », explosifs qui permettent de détruire les installations d'orpillage, ne sont plus fabriqués il faut les remplacer ;

- L'armée de terre devrait compléter son paquetage « jungle » avec des chaussures Crocs et des réchauds de type « jet boil » mieux adaptés à ce milieu humide ;

- L'absence de tubes de déchargement pour les fusils HK416 fait peser un risque de sécurité au retour de mission.

Nous ferons rapport de ces différents points aux ministres concernés.

Cinquième proposition : développer l'économie touristique

« La Guyane n'attire pas mais elle séduit ». Les militaires, les gendarmes, les fonctionnaires rencontrés sur place disent tous la même chose : c'est le moins demandé des outre-mer, mais la demande de renouvellement ou de prolongation est très élevée.

Le potentiel touristique est sous-exploité ; la Guyane a un problème d'attractivité. Or les ressources sont nombreuses :

- Le tourisme de mémoire autour des îles du Salut et de l'histoire du baignage ;

- Le tourisme « high tech » autour du centre spatial guyanais qui ouvre des visites au public ;

- Le tourisme vert ou écotourisme. La forêt amazonienne est fascinante.

La Guyane pourrait devenir une vitrine française de la gestion durable de la forêt amazonienne qui trancherait avec les réalités voisines. Cela pourrait générer des ressources pour la population du fleuve, jeune, désœuvrée, cible de trafic en tous genres. Un engagement des collectivités locales et de l'Etat est nécessaire.

Sixième proposition : Faire un effort ponctuel de coopération vis-à-vis du Suriname.

La mission de délimitation de la frontière de l'ambassadeur Joly a créé une dynamique. Or le gouvernement du Suriname a changé et amorce un net changement de politique en matière de lutte contre les trafics et de préservation de l'environnement. Ce pays a vocation à devenir un petit « Koweït ». Nous préconisons d'y nommer un attaché de défense résident : avec très peu de ressources, nous avons un effet de levier possible. La coopération avec le Suriname est essentielle.

Dernière proposition : une montée en gamme technologique est nécessaire pour faire la différence par « l'intelligence ». Liaisons satellitaires, intelligence artificielle pour la reconnaissance des pirogues, moyens de renseignement pour la connaissance des flux logistiques pour casser les reins des trafiquants, moyens de détection des passeurs : partout le besoin de technologie et d'intelligence se fait sentir. Je citais cet exemple : quand vous savez que dans chaque avion d'Air France, vous avez 20 trafiquants et que vous ne pouvez même pas les appréhender, c'est tout de même assez regrettable.

Les Garimpeiros connaissent mieux la forêt équatoriale que les soldats français ; les soldats de Harpie nous ont dit que, du fait de l'éloignement de la métropole, le COMSUP a la main sur le service de soutien aux armées, ce qui est malgré tout un gage d'efficacité. Nos forces armées n'ont évidemment pas vocation à conduire des missions d'ordre public. Ce que je veux simplement souligner, c'est que ce déplacement a été tout à fait passionnant. C'est un territoire dont il faut véritablement s'occuper et nous pensons que c'est le rôle du Sénat et d'un déplacement comme le nôtre ; avec quelques améliorations, on pourrait considérablement accroître l'efficacité à la fois de nos forces armées et du dispositif d'administration

française, qui travaillent très bien ensemble mais qui pourraient aller plus loin.

M. Olivier Cigolotti. - Je salue la qualité de cette communication. Quatre jours, c'est à la fois court mais c'est aussi intense pour parcourir un territoire. Vous avez parfaitement mis en évidence les richesses de ce territoire, qui en sont aussi les principales fragilités. Je veux aussi saluer les préconisations que notre président a formulées, notamment sur la coopération avec le Suriname. Qu'il s'agisse d'orpaillage ou de narcotrafic, le Suriname joue un rôle clé. Lorsque nous avons examiné le rapport sur le trafic de stupéfiants en provenance de Guyane, nous avons identifié 43 petits aérodromes au Suriname qui n'ont pour principale activité que le narcotrafic. Nous avons pointé effectivement ce manque de coopération régionale et internationale avec le Suriname. Les dernières élections ont apporté des changements qui devraient permettre une meilleure collaboration.

J'avais eu l'occasion, avec notre collègue Philippe Paul, de me rendre en Guyane il y a maintenant deux ans, à la fin de l'opération Harpie I - puisqu'aujourd'hui nous en sommes, après 10 ans de fonctionnement, à Harpie II - et nos gendarmes qui font un travail remarquable sur ce territoire souvent hostile pointaient du doigt l'absence d'un état-major conjoint entre les forces armées guyanaises et les services de gendarmerie. Aujourd'hui, c'est le cas, Harpie II a permis cette coordination. Est-ce que vous avez pu percevoir une amélioration dans l'action de nos forces et notamment de nos gendarmes, qui étaient souvent pénalisés par le manque de disponibilité de moyens aériens et par la nécessité de solliciter en permanence les forces armées guyanaises pour obtenir à la fois des moyens humains mais aussi des moyens matériels ?

Félicitations aux uns et aux autres pour la qualité de ce travail.

M. Christian Cambon, président. - Effectivement, nous avons perçu, cette fois-ci, que tout le monde travaillait ensemble. Les gendarmes sont intégrés aux opérations Harpie car ils ont la possibilité d'être officiers de police judiciaire, donc de diminuer les délais de procédure. C'est une véritable amélioration.

M. André Gattolin. - Bravo à tous les rapporteurs. Cette communication est tout à fait passionnante et nous attendons le rapport. On a parlé des conséquences de l'orpaillage et du nombre de gendarmes et de soldats tués. Il y a aussi des résidents de la forêt amazonienne qui sont tués par les orpailleurs.

J'ai le souvenir, lorsque nous avons discuté en janvier 2012 de la loi sur la chasse, que nous avons adopté un amendement spécifique concernant la Guyane - un permis de chasse gratuit - pour que les populations isolées puissent être armées et se défendre. Je sais que ces mesures couraient jusqu'en 2020. Il me semble qu'il y a toujours un système préférentiel pour l'obtention du permis de chasse. Avez-vous eu connaissance d'éléments à ce

sujet ? Ce système a-t-il été probant ? A-t-il joué un rôle préventif par rapport à l'intrusion des orpailleurs dans les zones assez reculées de la forêt équatoriale ?

M. Christian Cambon, président. - Je n'ai pas d'élément précis sur cette question que nous allons approfondir.

M. Robert del Picchia. - Il me semble que la commission devrait publier rapidement son rapport. Vos interventions comportent de très nombreuses informations que beaucoup de gens ignorent en France. Cela mérite une large communication.

M. Christian Cambon, président. - Cela fait partie de nos préconisations, notamment en ce qui concerne les forces armées, qui jouent un rôle essentiel en matière de protection de l'environnement. Nous essaierons de prendre des initiatives. Nos collègues sénateurs de Guyane ont aussi un rôle important à jouer. Nous sommes prêts à encourager leurs initiatives.

M. Olivier Cadic. - Je suis très sensible à cette communication qui recoupe ce que disent les pays d'Amérique latine : la France est présente sur ce continent et nombreux sont ceux qui souhaiteraient l'entendre davantage sur les problématiques géopolitiques.

Du fait de notre présence en Guyane, nous pouvons apporter beaucoup. La plus grande frontière terrestre de la France est celle de la Guyane et du Brésil. Les Brésiliens souhaiteraient par exemple pouvoir construire un hôpital avec le soutien de l'AFD à proximité de la Guyane pour éviter qu'il y ait une tentation pour certains Brésiliens de se rendre en Guyane pour se faire soigner. Le partenariat entre le Brésil et la partie limitrophe de la Guyane doit être développé. Votre communication a bien mis l'accent sur le Suriname mais je crois qu'il y a aussi une vraie attente du côté du Brésil.

M. Christian Cambon, président. - J'abonde dans ce sens : la coopération avec le Brésil nous a semblé essentielle, mais la partie brésilienne qui jouxte la Guyane est assez loin de Brasilia et donc les problèmes sont vus différemment. Sans le Brésil, il est difficile d'avancer sur beaucoup de sujets. On le voit bien du reste sur la Covid. Il reste des marges de progrès.

Mme Hélène Conway-Mouret. - Cette situation comporte des similarités avec celle qui existe entre la République dominicaine et Haïti. La République dominicaine est prête à soutenir la construction d'hôpitaux du côté haïtien pour éviter que les Haïtiens ne viennent se faire soigner en République dominicaine. Nous devrions être plus attentifs à ce type de soutien.

Il me semble que l'on peut aller plus loin : la Guyane est un territoire français, c'est la France, donc il n'y a pas d'ambassade en Guyane alors que

ses frontières mériteraient une forme de politique étrangère. Je crois qu'il nous manque cet élément là pour aller plus loin.

M. Christian Cambon, président. - Nous pourrions peut-être faire une huitième proposition sur la nécessité de renforcer nos liens de coopération diplomatiques, sanitaires, de défense etc. avec les voisins de la Guyane.

M. Olivier Cadic. - Le président du Sénat brésilien actuel est justement le sénateur qui représente la région limitrophe à la Guyane. C'est la raison pour laquelle mon attention a été attirée sur cette question par l'ambassadeur du Brésil. Il y a justement une possibilité pour le Sénat de travailler cette question de proximité territoriale.

M. Christian Cambon, président. - Nous l'inviterons.